



VEFA retard de livraison de 1 ans comment procéder pour obtenir un indemnisation

Par **euquini**, le **10/07/2019** à **01:15**

Bonjour ,
Nous avons acheté en VEFA , la livraiosn prévu pour le 4 ème trimestre 2018 , une lettre de juin 2019 nous annonce la livraison fin septembre 2019 , notre assistance juridique refuse de nous assister , que pouvons nous faire pour obtenir réparation du préjudice , on nous dit d'écrire au notaire de la vente chez qui il restera le solde à payer , d'écrire au promoteur , mais nous ne savons pas à qui nous adresser pour les démarches , nous avons envoyé 2 recommande avec accusé de reception , pas de retour de reception ...
Pouvons nous nous défendre seul , ou faire appel à un avocat spécialiste de l'immobilier et qui?
Nous sommes actuellement en Bretagne l'appartement en VEFA est à Neuilly sur seine .
Merci .